

Conseil Municipal

du 28 Décembre 2011 à 18 heures

Présents : DURAND, SALTET, MARTIN, ISZEZUL, PATRINOS, THION, BELLAS, CRISTIANI, ABRIC, BLANC

Excusés GRELLIER (procuration à ISZEZUK), PRIEUR(procuration à ABRIC), CABRILLAC (procuration à PATRINOS)

Absents : LABOUREAU, PIALOT

Le compte rendu de la réunion du 29/11/2011 est adopté à l'unanimité.

Il pourrait être ajouté à l'ordre du jour :

- **Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée du Gard (PDIPR)**
- **Demande de location au Mourétou, pendant 3 mois**
- **DM de virements de crédits budget annexe de la station service**
- **Aménagement et sécurisation de la traversée de Valleraugue 2^{ème} phase : demande de financement au titre de la DETR 2012.**

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité

DECISION MODIFICATIVE D'OUVERTURE ET/OU DE VIREMENTS DE CREDITS BUDGET DE LA COMMUNE

Le maire expose au conseil que les crédits ouverts au budget primitif 2011 sont insuffisants au chapitre 16 et qu'il faut procéder à virements de crédits:

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
article	libellé	montant
TOTAL		
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
article	libellé	montant
TOTAL		

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
article	libellé	montant
1641	remboursement emprunts en euro	2340
020	depenses imprévues	-2340
TOTAL		0
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
article	libellé	montant

Le Conseil,
Après avoir entendu l'exposé du Maire,
Donne son accord sur la décision modificative de crédits.

DECISION MODIFICATIVE DE VIREMENT DE CREDITS BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

Le maire expose au conseil que des crédits budgétaires sont insuffisants sur certains chapitres et qu'il est donc nécessaire de procéder à des virements de crédits comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
article	libellé		montant
621	personnel extérieur au service		240
o22	dépenses imprévues de fonctionnement		-240
TOTAL			0
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
article	libellé		montant
TOTAL			

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
article	libellé	montant
TOTAL		
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
article	libellé	montant

Le Conseil,
Après avoir entendu l'exposé du Maire,
Donne son accord sur la décision modificative de crédits.

DECISION MODIFICATIVE D'OUVERTURE ET/OU DE VIREMENTS DE CREDITS REGIE 1 REMONTEES MECANIQUES

Le maire expose au conseil que les crédits ouverts au budget primitif 2011 chapitre 66 sont insuffisants et qu'il faut procéder à virements de crédits:

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
article	libellé	montant
66111	intérêts des emprunts	21
658	charges diverses de gestion courante	-21
TOTAL		0
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
article	libellé	montant

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
article	libellé	montant
TOTAL		
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
article	libellé	montant
TOTAL		

Le Conseil,
Après avoir entendu l'exposé du Maire,
Donne son accord sur la décision modificative de crédits.

REMBOURSEMENT MISE A DISPOSITION PERSONNEL PAR LE SERVICE DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Maire expose au Conseil que les travaux relatifs au réseau Eau et Assainissement sont effectués par le personnel de la commune.

Il est donc nécessaire que le Service Eau et Assainissement rembourse à la Commune les frais représentatifs de la mise à disposition du personnel.

Après avoir entendu l'exposé du maire, le Conseil donne son accord pour que le budget annexe du Service Eau et Assainissement rembourse à la commune les frais de personnel pour les travaux effectués toute l'année sur les réseaux eau et assainissement, la participation est fixée sur la base de la rémunération et contributions annuelles versées pour l'agent Didier ABRIC soit pour 2011 : 32 980 €.

REMBOURSEMENT MISE A DISPOSITION PERSONNEL PAR LA REGIE 1 STATION DE SKI DE PRAT-PEYROT.

Le Maire expose au Conseil que la rémunération des agents titulaires qui travaillent à la station de ski (Régie1) est supporté par le budget principal de la commune.

Il est donc nécessaire que le budget annexe de la régie 1 station de ski rembourse à la Commune les frais représentatifs de la mise à disposition du personnel titulaire qui travaille à la station de ski.

Après avoir entendu l'exposé du maire, le Conseil donne son accord pour que le budget de la régie 1 station de ski rembourse au budget principal de la commune les frais du personnel titulaire qui travaille à la station de ski pour un montant de 126 540 euros.

REMBOURSEMENT MISE A DISPOSITION PERSONNEL PAR LE BUDGET ANNEXE STATION SERVICE CARBURANT

Le Maire expose au Conseil que la gestion de la station service carburant est effectuée par le personnel communal.

Il est donc nécessaire que le budget annexe de la station service rembourse à la Commune les frais représentatifs de la mise à disposition du personnel.

Après avoir entendu l'exposé du maire, le Conseil donne son accord pour que le budget annexe de la station service rembourse à la commune les frais de personnel pour le travail effectué toute l'année pour ce service, la participation est fixée sur un quart de la rémunération et contributions annuelles versées pour l'agent Magali LAFON qui est régisseur de la Régie station service soit pour 2011 : 5 600 €.

REMBOURSEMENT MISE A DISPOSITION PERSONNEL PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL AMENAGEMENT DE L'ESPEROU

Le Maire expose au Conseil que la commune met à disposition un agent technique au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Espérou pour assurer les divers travaux de déneigement, d'entretien de voirie ,de bâtiments et d'entretien du réseau d'eau ainsi que le personnel administratif pour la facturation de l'eau et toutes les tâches administratives du Syndicat.

Il est donc nécessaire que le S.I.A. de l'Espérou rembourse à la Commune de Valleraugue les frais représentatifs de la mise à disposition du personnel.

Après avoir entendu l'exposé du maire, le Conseil donne son accord pour qu'une participation pour remboursement de charges de personnel communal soit demandée au syndicat intercommunal de l'Espérou correspondant au salaire et contributions de l'agent Emmanuel MARTIN pour les tâches techniques et au 6eme du salaire et contributions de la secrétaire pour les tâches administratives soit la somme de 31 995 €

PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE DU GARD (PDIPR)

Après avoir pris connaissance de la proposition du Conseil Général du Gard daté du 15 décembre 2011, établie conformément aux dispositions légales définies par la loi n) 83-663 DU 22 Juillet 1983, au travers de la cartographie et tableau ci-joint,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

1. Accepte le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée du Gard tel qu'il concerne la commune.
2. Accepte le classement et le déclassement au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée , des itinéraires conformément au tableau annexé à la présente délibération
3. Accepte le balisage peinture des itinéraires conformément à la charte du balisage.
4. Accepte que le Conseil Général du Gard intervienne, si besoin, sur l'entretien de ces itinéraires en liaison avec les fédérations sportives concernées

DECISION MODIFICATIVE DE VIREMENTS DE CREDITS BUDGET ANNEXE STATION SERVICE

Le maire expose au conseil que les crédits ouverts au budget primitif 2011 sont insuffisants aux comptes 6031 et 31 pour la constatation du stock final et qu'il faut procéder à virements de crédits:

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
article	libellé		montant
O23	virement à la section d'investissement		7000
TOTAL			7000
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
article	libellé		montant
6031	variation de stocks de matières premières		7000
TOTAL			7000

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
article	libellé	montant
31	matières premières et fournitures	7000
TOTAL		7000
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
article	libellé	montant
O21	virement de la section d'exploitation	7000
TOTAL		7000

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Donne son accord sur la décision modificative de crédits.

AMENAGEMENT ET SECURISATION DE LA TRAVERSEE DE VALLERAUGUE 2^{ème} PHASE, DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DE LA D.E.T.R. 2012

Le Maire informe le Conseil que la demande de dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R) que nous avons déposée au titre de 2011 pour le projet d'aménagement et sécurisation de la traversée d'agglomération de Valleraugue partie centrale n'a pu être satisfaite. Néanmoins la sous-préfecture nous informe que nous pouvons la représenter en 2012.

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé du Maire ,
Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la D.E.T.R. exercice
2012,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Décide de représenter pour 2012 le dossier de demande de subvention dans le cadre de la D.E.T.R. refusé en 2011 pour la sécurisation de la traversée de Valleraugue, notamment l'aménagement et mise aux normes de trottoirs pour un montant de 264 261 € hors taxes soit 316 056.16 € TTC.

Dit que le nouveau plan de financement prévisionnel est le suivant :

Subvention Région	43958 €
Subvention département	33192 €
D.E.T.R.	105 705 €
F C T V A	48 931.81 €
Emprunt	80 000 €
Autofinancement :	4 269.35 €

Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2012, article 2315, section d'investissement,

Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération

GITES DU MOURETOU : LOCATION PENDANT 3 MOIS

Le maire fait part d'une demande de location émanant de l'INRA et du CIRAD (IRD)

Ces organismes organisent une étude durant 3 mois (janvier, février, mars) sur la pastoralisme en Cévennes et recherchent un logement pour héberger les trois étudiants chargé de réaliser cette étude .

Le Gîte 5 du hameau du Mourétou pourrait leur être proposé car il est disponible

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, considérant que le gîte 5 du hameau du Mourétou est celui qui est le moins demandé car il ne comporte pas un espace terrasse indépendant, contrairement aux autres gîtes du hameau,

Considérant que l'étude qui doit être réalisée par l'IRD, sur le pastoralisme en Cévennes, peut être intéressante pour la commune, majoritairement agricole et pastorale,

Décide de proposer à l'RD la location du Gîte 5 au prix de 480€ par mois , chauffage compris, (soit 400€ de location et 80€ de chauffage)

Charge le Maire de signer toutes pièces nécessaires à cette affaire

QUESTIONS DIVERSES

Journée de la glisse : doit avoir lieu, s'il y a de la neige le 8 janvier 2012. Il sera nécessaire que le garde-champêtre soit présent sur le site de Prat-Peyrot afin d'organiser le stationnement des véhicules. De plus, un employé de Prat-Peyrot devra être disponible afin d'effectuer les transport de matériel par scooter.

Les lots à faire gagner seront des repas au snack et/ou des remontées mécaniques à la station de Prat-Peyrot.

De plus, 35 intervenants (encadrants et/ou bénévoles) devront prendre un repas au snack, ils devront être munis d'un ticket repas.

Cette manifestation sera à organiser avec Alain JONGET et Alain CRISTIANI..

Nettoyage du sol de Prat-Peyrot:

La commune a mis en place un nouveau sol anti-dérapant à base de caoutchouc dans le chalet-snack de Prat-Peyrot.

Il conviendra de prévoir une machine pour procéder au nettoyage de ce revêtement (environ 4 680.00€)

Promotion de la station :

La société « 43 degrés » propose de s'occuper de la promotion de la station notamment sur les périodes creuses en semaine.

Cette offre de prestation sera examinée en commission, une réunion de travail sera à prévoir sous 15 jours.

Site internet de Prat-Peyrot : il faut que les informations de la station soient transmises rapidement à Pascal BETCHEM afin que ce dernier mette à jour le site, dans un premier temps ; ensuite c'est le personnel de Prat-Peyrot qui pourra mettre à jour le site directement.

ECLAIRAGE PUBLIC : l'entretien de l'éclairage public sera revu en 2012 ; il pourrait être mutualisé au niveau cantonal.

INFORMATION:

vendredi 20 janvier : journée de Travail pour les membres du Conseil

vendredi 30 décembre : feux d'artifices suivis des vœux au Foyer Rural

La séance est levée à 19 heures .